PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 04 OCTOBRE 2017, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 162, RUE DES JÉSUITES, À TADOUSSAC

Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire

Mme Linda Dubé, conseillère

Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

M. Martin Desbiens, conseiller Mme Myriam Therrien, conseillère

Étaient absents : Mme Maryline Gagné, conseillère

M. Éric Gagnon, conseiller

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. <u>OUVERTURE DE LA RÉUNION VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE (18H05)</u>

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0323)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3. PROJET DE CONSOLIDATION DES SURFACES A, B ET C DU QUAI ET RUISSELLEMENT DES EAUX

A. MANDAT ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX DU QUAI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a procédé à l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2017 à 10h00 pour les travaux de consolidation des surfaces A, B et C du quai de Tadoussac et de la correction du problème de ruissellement des eaux de surface;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont déposé des soumissions soient :

- SBP (9204-8008 québec inc) : 1 267 000.00\$ plus taxes
- Construction Hydropec inc : 1 039 100.00\$ plus taxes
- Hamel Construction inc : 947 700.00\$ plus taxes
- Construction Méthodex: 793 687.95\$ plus taxes
- Inter Cité construction : 789 253.42\$ plus taxes
- ETPO Geodex inc: 756 678.00\$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0324)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac octroi le contrat à la plus basse soumission conforme de la compagnie ETPO Géodex inc au montant de 756 678.00\$ plus taxes. Que le tout soit payé à même les fonds affectés « Quai de Tadoussac » afin de réaliser ces travaux prévus dans le cadre du transfert du quai par le gouvernement fédéral.

Que le contrat soit octroyé conditionnel a l'obtention du CA de l'environnement.

B. TRANSFERT DE FONDS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a octroyé un contrat pour la réalisation des travaux pour la consolidation des surfaces A, B et C du quai de Tadoussac et ruissellement des eaux « appel d'offres no. QUAI-2017-01 »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit disposer des sommes nécessaires afin de réaliser les travaux prévus à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles sont présentement dans un placement auprès de Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0325)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise la direction générale à faire les démarches auprès de l'institut bancaire afin de procéder à un retrait d'une somme de 1 000 000.00\$ dans un placement pour la réalisation des travaux pour la consolidation de la surface A, B et C et ruissellement des eaux pour le quai de Tadoussac.

C. AUTORISATION DES SIGNATAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2017-0326)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise M. Hugues Tremblay, maire de Tadoussac ainsi que Madame Marie-Claude Guérin à signer tous les documents relatifs auprès de l'institut bancaire Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent pour le retrait d'une somme de 1 000 000.00\$ pour la réalisation des travaux prévu à partir d'octobre 2017.

D. DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2017-0327)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale Madame Marie-Claude Guérin à octroyer des contrats dans le cadre des travaux du quai de Tadoussac tout en respectant les règles d'attributions des contrats municipaux.

4. <u>DESTINATION TADOUSSAC – NOMINATION DU COMITÉ</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2017-0328)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac nomine les personnes suivantes pour le comité consultatif pour le projet « Destination Tadoussac ». Agissant à titre consultatif, le comité consultatif est mandaté par le Conseil municipal pour participer à la réalisation du projet « Destination Tadoussac », dans le respect des orientations et des objectifs du projet :

Le concept d'aménagement « Destination Tadoussac » veux offrir aux citoyens un endroit de vie harmonieux qui permettra de mettre en valeur notre patrimoine, d'offrir des tribunes à notre culture et de faire profiter le visiteur de ces expériences enrichissantes.

Il vise plus spécifiquement la requalification et l'organisation du cœur touristique du village et l'aménagement du quai situé dans la baie de Tadoussac. Les travaux visés contribueront à hausser le pouvoir d'attraction du pôle touristique dans une perspective de développement durable. Il s'agit non seulement de Tadoussac, mais également de l'ensemble de la Côte-Nord qui en retirera des bénéfices sociaux et économiques.

Les interventions proposées permettront d'atteindre les résultats suivants :

- Créer des opportunités de rencontres avec les résidents par l'aménagement d'interfaces pouvant favoriser des échanges avec la population locale et ainsi proposer une expérience enrichissante et unique avec les visiteurs;
- Consolider l'observation des mammifères marins, des croisières-excursions, des croisières internationales et des croisières fluviales;
- Rehausser l'attractivité et la qualité de l'expérience touristique;
- Stimuler l'économie locale et régionale par l'accroissement du nombre de visiteurs et des recettes touristiques;
- Consolider le positionnement de Tadoussac comme destination de découvertes sur le Saint-Laurent.

Les personnes retenues par résolution sont :

- Paryse Deschênes et Simon Lamarche: représentant(e) citoyen(ne)
- Tina Tremblay et Loïc Hamel : promoteurs
- Un représentant de la Société de Développement de Tadoussac : organisation de développement
- Un représentant du Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent : institution

5. QUESTIONS DU PUBLIC

6. CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0329)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 18h20

Hugues Tremblay,	Marie-Claude Guérin,
Maire	Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.